



Le prochain Conseil d'Administration de l'ENADEP doit avoir lieu le 25 novembre. Nous allons faire en sorte que l'ensemble de nos préconisations soient discutées, notamment la suppression des indemnités pour les membres du bureau.

Rappelons encore une fois que l'accord du 17 février 2012 relatif à la modernisation et au fonctionnement du paritarisme en son article 5 stipule :

« Les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

[...]

*Les entreprises maintiennent la rémunération de leurs salariés participant aux réunions des instances auxquelles ils sont présents au titre de leur organisation au vu d'une attestation de présence fournie par l'organisme paritaire en cause ».*

On ne saurait être plus clair.

Certes les statuts permettent ces indemnités. Il faudrait d'ailleurs modifier ceux-ci au regard de cet accord du 17 février 2012. En attendant, la suppression des indemnités que nous réclamons est liée aux difficultés que connaît l'ENADEP.

Il y a trois mois, les pertes cumulées de l'ENADEP pouvaient être évaluées à près de 500 000 euros. Au 30 septembre 2018, elles étaient de 432 848 euros. La dette sera certainement en fin d'année entre 450 000 euros et 500 000 euros.

Les indemnités représentent au global pour tous collègues confondus un montant de 157 889 euros. Cela représente ni plus ni moins environ 30% de la dette de l'ENADEP.

Chacune et chacun pourra comprendre que cette proposition n'a rien de démagogique mais s'appuie sur une réalité. Ce n'est pas cette seule proposition qui sauvera l'ENADEP. Mais c'est un élément à prendre en compte dans l'ensemble des propositions que nous avons faites. En ce qui nous concerne nous ne lâcherons rien.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Avocats* »**



***Pour nous aider dans la négociation,  
Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom ..... Prénom : .....

Entreprise : .....Fédération : .....

Téléphone ..... Courriel : .....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**